

Compte rendu Comité technique ONCFS 11 septembre 2019

Le Comité technique était présidé par Olivier THIBAUT, DG de l'ONCFS

Présentation du projet de décret OFB :

Intervention de la représentante de la DEB qui indique que l'enjeu est de prendre des notes et des remarques pour préparer les réponses lors du CTM du MTES.

L'objectif est de transmettre le projet dès le début octobre au Conseil d'Etat pour parution courant novembre.

Les questions d'EFA-CGC :

- Quid des formations à la manipulation des armes utilisées à la chasse et trouvables lors de contrôle ?
- Conséquence de la suppression de l'obligation du Permis De Chasser (PDC) ? Le Directeur Général (DG) répond que la formation doit absolument être ajustée, notamment avec la compétence nouvelle sur les armes. Le PDC est nécessaire pour remplir certaines missions (régulation espèces), et indispensable pour la mise en sécurité des personnels et des individus contrôlés. La raison de la suppression de l'obligation du PDC est liée à une pression de l'AFB.
- Soutien de ces propositions par les autres OS.

La question du délégué territorial par défaut qui sera le préfet a été posée. La réponse de l'administration est que l'analyse a été faite et qu'il n'y a pas de problème. Dont acte.

Vote unanime des OS contre, vu l'absence de réponses claires sur les propositions formulées par les représentants des personnels.

Pré-positionnement et organisation de l'OFB :

La question est posée au DG sur l'évolution de l'organisation de l'OFB pour donner suite au pré-positionnement. Il assure qu'il y aura une nécessaire vigilance mais que la discussion restera ouverte.

Remarques EFA sur macro-organigramme :

- DIP / pôle juridique-financier-administratif => Direction unique ? DGD Ressources ?
- Direction stratégie / délégué mer / direction relations européennes internationales
- 4 DGD (ressources, MS, Police, RC) ?

Les représentants des personnels de l'UNSA soutiennent les 2 premiers points.

Le DG répond :

- DIP / pôles : difficulté structurelle à surmonter parce que compétences partagées à plein d'endroits. Question d'un guichet unique sur tout a été posée, mais la tâche est complexe. Difficulté parce que les agents ont souvent des double-compétences et donc besoin de ne pas sortir tous les agents des services. Il s'agit surtout d'une problématique juridique.
- Regrouper des directions et missions un peu sur les mêmes problématiques ? Question mer posée. Articulation stratégies biodiversité / DREI ? Quelles ambitions ?
- Grands découpages DGD ?

EFA-CGC interroge sur le pré positionnement et sur les données actualisées

Le DG répond qu'il y a une très grande majorité d'acceptation réelle, pas tacite. Les refus sont très concentrés sur 3 DR.

EFA-CGC demande comment on fait pour sortir par le haut du blocage des organigrammes SD et des fiches ?

Le DG répond qu'il est dommage que ces blocages de remontée de l'organisation des SD empêchent de mettre en place les discussions de fond et les pré-positionnements. C'est une situation ubuesque !

EFA-CGC rappelle que pour dans certaines DR (Occitanie), la désinformation du DR sur les conséquences de la fiche de fonction IE générique pour la perte de groupe RIFSEEP.

Le DG répond qu'il n'y a aucune espèce d'ambiguïté là-dessus. Maintenant les règles sont écrites.

Maintien du groupe RIFSEEP ?

Il y a l'engagement écrit du préfigurateur du maintien du groupe RIFSEEP dans le cadre du pré-positionnement. S'il y a mutation, il n'y a pas de garantie de maintien du groupe RIFSEEP. Il y a un fort besoin de précisions sinon il y a un fort risque de tromperie. Il faut le maintien de la rémunération acquise !

Implantation et mobilité :

La règle du jeu sur la PRS doit être connue et claire avant de traiter des implantations. Comme la question du règlement intérieur, de la prise de poste au bureau, des véhicules et de l'organisation du temps de travail.

Modalités de remboursement des frais de déplacement et justificatifs :

EFA-CGC demande des éclaircissements sur la note de la DAF notamment sur :

- les justificatifs de repas ? Rétroactivité ? Quels types de justificatifs ? Question posée du casse-croûte sur le terrain ?
- les frais d'hébergement : Paris, Vincennes, Grand Paris ???

Le DG répond que la note publiée s'impose à tous. Il faut que les agents gardent les justificatifs de repas qui peuvent être mis à disposition du service instructeur si demandé. Quand les frais sont payés, justificatifs peuvent être détruits.

Le vrai sujet concerne le repas tiré du sac. Sollicitation de l'avis de la DGFIP sur le sujet. Avant la mise en place d'un système de contrôle (x% aléatoire des frais) il faut des règles claires en la matière. Il n'y a pas de réponse de la DGFIP.

Syndicat de l'Environnement, la Forêt et l'Agriculture

Syndicat EFA-CGC 4 rue André Vitu BP 21078 88051 EPINAL CEDEX 9

Tél : 06 03 92 08 11 Courriel : permanence@efa-cgc.com

Il faut donc, dans l'attente de la position officielle du ministère sur ce dossier :

- Garder les justificatifs de restaurant et de sandwich OBLIGATOIRE.
- Pour les courses en magasin, pas nécessaire pour le moment ?

Pour la question de l'hébergement EFA-CGC constate le dysfonctionnement avec Jancarhier par rapport à l'offre de logements dans les limites du forfait.

Il faut prendre en compte le lieu d'hébergement et pas le lieu de mission si l'administration n'est pas en mesure de fournir un hébergement. C'est à l'administration de payer le surplus.

DAF revient sur le problème lieu de réunion / lieu d'hébergement qui devrait être au même endroit, mais rien n'est précisé dans la circulaire.

Il est posé la question de l'accès aux trains OUIGO via Jancarhier. Comme il n'y a pas de billets pros sur ces trains, les OUIGO ne sont pas accessibles par Jancarhier !

Point d'information sur le cycle de mobilité des ATE-TE :

Cycle ATE ouvert seulement aux agents du corps, plus de détachements, du fait du reclassement ATE>TE.

Cycle TE ouvert en interne et externe, mais ça ne veut pas dire qu'on prendra des détachés => discussion interne pour définir le nombre qui sera accepté.

Postes ouverts : stratégies différentes entre ONCFS et AFB.

ONCFS : tous postes vacants étaient ouverts en référence à l'effectif 2016. Donc beaucoup plus de postes ouverts que les postes autorisés par le plafond (3 fois plus !).

AFB : système restrictif si 50 postes possibles, 50 postes ouverts.

Analyse de tous les postes vacants AFB / ONCFS selon les effectifs cibles 2016, ramenés à l'effectif réel à aujourd'hui.

Définition des effectifs cibles de tous les SD (1600 postes au total)

Ouverture de 170 postes en ATE et 203 postes en TE

Limitation des entrées à cause du plafond d'emploi, mais pas sûr des nombres exacts (sorties non connues : retraite, départs volontaires, mutations, promotions).

RAPPEL : Pour les collègues détachés à l'ONCFS depuis 2 ans, possibilité de demander l'intégration immédiate.

A l'AFB, détachés sur 3 ans tout de suite et évaluation au terme. A l'ONCFS, couperet au terme de la première année. Uniformisation à prévoir pour 2020.

Tous les postes seront publiés sous la dénomination TE et ATE, puisque qu'avec le plan de requalification il n'y a plus de raison de faire la différence.

Analyse des mobilités commune (1 seul débat, 2 votes).

Forfait téléphonique pour outre-mer pour les représentants syndicaux :

Cela se fait à l'AFB. Discussion sur le fond ?

Le DG répond qu'il demande une évaluation du coût.

Vos représentants au CT de l'ONCFS

Syndicat de l'Environnement, la Forêt et l'Agriculture

Syndicat EFA-CGC 4 rue André Vitu BP 21078 88051 EPINAL CEDEX 9

Tél : 06 03 92 08 11 Courriel : permanence@efa-cgc.com